

UN1TÉ

ISS-PTS

Respect des engagements



MARS 2022: Signature du protocole par l'ensemble des organisations syndicales, avec la revalorisation de l'ISS-PTS en 3 paliers, actée (2023, 2025 et 2027)

JUILLET 2023: Première revalorisation

JUIN 2025: Toujours aucune publication relative à la revalorisation pour 2025

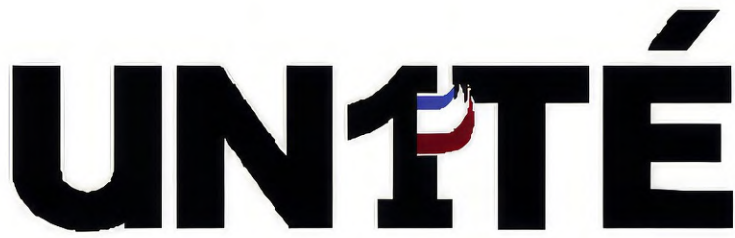
UN1TÉ saisit le DGPN et demande plus de garanties concernant la revalorisation de l'ISS-PTS.

UN1TÉ soutient les PTS

Suivez-nous



UN1TÉ.MI
LA FÉDÉRATION DE SYNDICATS FORCE OUVRIÈRE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
FO
30/06/2025



Référence : GJ-DG/2025-48

Bagnolet, le 27 juin 2025

Monsieur Louis LAUGIER

Directeur Général de la police Nationale

Ministère de l'Intérieur

Place Beauvau

75008 PARIS

Monsieur le Directeur Général,

Le protocole du 2 mars 2022, signé par l'ensemble des organisations syndicales représentatives, a acté le principe d'une ISS-PTS transposée en taux.

Dans l'attente de la mise en place de cette mesure, le montant de l'ISS-PTS devait évoluer en trois étapes :

- Juillet 2023
- Juillet 2025
- Juillet 2027

Suite à la publication du décret du 17 août 2023, la première marche de cette revalorisation a été engagée avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2023.

Nous n'avons, au moment où je vous écris, aucune publication concernant la revalorisation devant intervenir au 1er juillet 2025.

Les personnels de Police Technique et Scientifique sont probablement ceux dont les dispositions prévues au protocole ont, pour le moment, le moins abouti. Cette revalorisation est de fait très attendue.

Convaincu de votre intérêt pour ces personnels, comme pour l'ensemble de ceux placés sous votre autorité, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, mes salutations les plus distinguées.

Le Secrétaire Général

Grégory JORON